

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Veilles de grève. — Une situation difficile. — Le danger est sérieux. L'ennemi répand l'argent en France pour semer l'agitation et des politiciens secondent les Boches !...

Nous recevons, de notre éminent collaborateur parisien, l'article suivant. Il n'est pas gai et nous voulons espérer que le tableau est noir ; mais il serait fou, cependant, de cacher au public que le mouvement gréviste est grave.

Le pays a le droit de savoir, mais il compte sur l'énergie de Clemenceau pour ramener le calme et redresser la situation.....

Il ne faut pas se le dissimuler. La grève actuelle est une grève politique, destinée dans la pensée des meneurs à sauver l'Allemagne au moment de la signature de la paix, à renverser Clemenceau et à sauver du même coup Caillaux et le Bolchevisme russe. Plus que jamais l'internationale rouge et l'internationale jaune opèrent de concert, la seconde cachée est d'autant plus redoutable.

Il n'est que trop facile d'exciter la grève une foule d'ouvriers d'usine qui, après avoir touché 37 francs par jour comme le jeune Cottin, l'assassin de Clemenceau, voudraient bien que cela continuât à perpétuité. Des enfants de 17 et 18 ans, se sont habitués à dépenser sans compter, les ouvrières d'usine encore davantage. La tentation est grande pour tous de faire pression sur les patrons pour obtenir la continuation ou la reprise de ce régime. Les tailleurs déclarent gravement qu'on ne peut pas vivre à moins de 22 fr. 50 par jour, les employés du métro demandent jusqu'à 9.000 francs par an. On ne voit pas où le mouvement s'arrêtera. La journée de 8 heures est venue aggraver la situation : d'une part elle a provoqué une hausse de 1/5 sur beaucoup d'objets, et du jour au lendemain, les grands magasins ont majoré leurs articles de 20 pour 100. D'autre part, la constitution de 2 équipes de 8 heures chacune n'a plus permis à ceux qui travaillaient 9 et 10 heures de faire 2 ou 3 heures supplémentaires, selon leur coutume ; et comme ils se trouvaient, tout compte fait, plus pauvres qu'avant, ils ont réclamé des augmentations. Il n'y a pas de raison pour qu'on s'arrête. C'est une vis sans fin.

La hausse des salaires entraîne la hausse des objets fabriqués et le renchérissement de la vie entraîne une nouvelle hausse des salaires. Je ne parle pas de la dépréciation de notre change. Si cela continue notre franc ne vaudra bientôt que 10 ou 12 sous. Nos ouvriers travaillant moins que les ouvriers Boches, nous serons envahis par les marchandises étrangères et le chômage sévira.

Mais l'ouvrier parisien ne voit pas cela. On lui dit que si la vie est chère, c'est parce qu'on ne fait pas une bonne paix de réconciliation. Et il est assez naïf pour le croire. Il oublie les assassinats des Boches. On lui dit que, si le prolétariat usurpe le pouvoir, tout ira mieux, et il le croit stupidement, et il envisage de sang froid un coup d'Etat. Il ne se doute pas que le coup d'Etat d'une petite fraction en révolte contre la nation s'appelle une Commune et qu'il est suivi généralement d'une répression sanglante, d'où sort malheureusement le despotisme. Au reste, il convient de remarquer que les ouvriers d'un certain âge sont bien plus calmes et plus raisonnables. Le mouvement est mené par des gamins de 18 à 21 ans qui ne savent rien, qui briseraient tout pour un caprice et qui s'amuse à jouer à la grève.

Les meneurs sont payés. En Angleterre comme en France, le but de ces gens là c'est de sauver les Boches. Ils ne le disent pas toujours. Mais plusieurs de leurs journaux l'avouent. Et les cheminots ont eu la naïveté et le cynisme de le déclarer hautement.

Un jour ces gens là veulent rendre Dantzig à la Prusse,

un autre jour ils veulent lui rendre la Silésie, c'est-à-dire lui laisser ce qu'elle a volé. Et Lloyd George obéit servilement à ces sommations visiblement payées par les Boches.

Ce sont là des voisins bien gênants dans une négociation. Ce sont eux qui ont tout compliqué et tout gâté. Par vanité et par calcul, ils ont fait traîner les choses pendant 6 mois, ils sont responsables du gâchis actuel. Et à l'étranger, c'est à la France qu'on l'attribue.

Il ne manquerait plus qu'une bonne petite grève générale pour compliquer la situation. Peut-être l'aurons-nous !... Les cheminots, déjà bien payés, s'agitent et prétendent sans doute forcer la main au gouvernement. Ils prendront le premier prétexte venu. Cette anarchie ne peut pas durer. La Commune sans cesse menaçante, aucun ordre, aucune stabilité, tout cela exige une répression vigoureuse : voilà ce qu'on entend dire partout. La mobilisation des cheminots ne tardera sans doute pas, ainsi que la proclamation de l'état de siège. Dès maintenant on pourrait arrêter 5 ou 6 meneurs. Mais on attend sans doute qu'ils aient fait quelque énorme imprudence. Seulement la patience du public a des limites. On ne peut pas laisser usurper le pouvoir par une minorité d'agités. La dictature de la rue appelle malheureusement la dictature du sabre. Et on sait comment cela finit. Mais que faire avec une foule ignorante et naïve qui ne sait rien, qui ne voit rien, qu'on mène avec des mots et qui ne connaît que le caprice du moment ? Et ce sont ces gens là qui voudraient gouverner une nation meurtrie et mutilée qui aspire après le calme et le repos !

C'est un défi au bon sens.

D.-A. F.

P.-S. — Le gouvernement a les preuves que 80 millions ont été envoyés en France pour créer des grèves artificielles. Ils sont venus par la Suisse, la Hollande et l'Espagne. Les conciliabules ont eu lieu en Suisse et des militants socialistes français seraient compromis.

Il a la preuve aussi que des députés comme Briand, dont la mollesse et la... complaisance pour la belle-sœur du roi de Grèce, née Bonaparte, amenèrent le massacre de nos soldats au Zappaion en décembre 1917, intriguèrent sourdement pour prendre le pouvoir. Encore des profiteurs de l'émeute !

Les nouveaux Proletaires

De Paris-Midi :

Que ne suis-je né métallurgiste, se diront aujourd'hui tous les petits bourgeois dont la bourse est plate et le portefeuille faiblement matelassé ! Gardons-nous de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce ou si vous préférez, entre les métallurgistes du patronat et ceux de la classe ouvrière. Mais à la lumière des faits qui se dégagent de l'ardente polémique de ces messieurs, il est permis de faire quelques curieuses comparaisons entre cette corporation fortunée et beaucoup d'autres mortels.

Si nous en croyons les industriels métallurgistes les salaires minima des professionnels dans leur « partie » varieraient entre 25 et 40 francs. A ces salaires on doit ajouter, bien entendu, observent les industriels, « les primes usuelles et les bénéfices réalisés sur les prix des travaux aux pièces qui arrivent à augmenter le salaire minimum dans une proportion qui peut aller jusqu'à 75 % ». Ajoutez 75 % à 25 francs et 75 % à 40 francs. Ce sont de jolis salaires quotidiens.

Combien y a-t-il parmi les fonctionnaires, à l'heure actuelle, de personnages qui gagnent le minimum révéler par la discussion entre patrons et ouvriers métallurgistes ? Combien y a-t-il d'employés, d'artistes, d'écrivains, de journalistes qui gagnent eux aussi avec régularité d'aussi séduisantes mensualités que les bienheureux grévistes ? Hélas ! il n'en est pas. Ou bien il n'en est guère.

Quand on parle, aujourd'hui, de prolétariat il faut voir les choses comme elles sont. Le prolétariat n'est

plus composé par ceux qui en faisaient partie autrefois, mais par les défuntées classes moyennes.

Ces pauvres classes moyennes, elles sont désormais désorbitées, ruinées, paralysées et universellement exploitées.

Constatacion pénible, mais nécessaire. La matière et la mécanique nourrissent leur homme. L'esprit et l'étude ne le nourrissent plus.

Si cette dernière et cruelle expérience s'avère quelques temps encore, les nouveaux prolétaires passeront aux travaux de l'industrie et il se produira dans la vie sociale une formidable lacune que rien ne saurait combler. un trou d'air à donner le vertige.

Aux classes moyennes de comprendre les obligations qui s'imposent à elles dans l'intérêt général et non pas d'une façon égoïste.

Au point de vue individuel leur prolétarisation ne causera à leurs membres que des ennuis momentanés, ceux de l'adaptation tardive à de nouveaux métiers.

Mais si socialement, ces classes sont destinées à disparaître, c'est une crise désastreuse pour l'humanité tout entière qui s'ouvrira puisque, jusqu'à cette heure, c'est dans ces classes moyennes que se recrutent tout ce qui collabore modestement et sagement à la vie intellectuelle des nations.

On peut tuer les classes moyennes. Nul ne peut se flatter de pouvoir les faire renaître quand leur existence apparaîtra indispensable aux autres.

Albert MILHAUD.

INFORMATIONS

L'examen du contre-projet allemand

Les Quatre se sont réunis mardi pour étudier les rapports déjà remis par les commissions chargées d'examiner les différents chapitres du contre-projet allemand. Ces rapports sont au nombre de onze. Les rapports qui n'ont pas encore été remis sont au nombre de cinq, à savoir : frontières orientales de l'Allemagne, Belgique, Slesvig, ports, clauses économiques.

Une lettre du chancelier Renner

Le chancelier Renner, chef de la délégation autrichienne, a adressé à la Conférence de la paix, une lettre dans laquelle il se plaint de la dureté des conditions imposées à son pays et du profond désespoir qu'elles y ont apporté. Il insiste également sur la complexité de la question de la frontière autrichienne.

Ce document sera communiqué aux chefs de gouvernements.

Une nouvelle remise

La date de la signature recule toujours. On l'avait d'abord fixée au 13 — qui est une date aimée de M. Wilson — mais il semble, aujourd'hui, qu'il ne faille pas compter que le traité soit prêt avant le 19 juin.

Le Hanovre va-t-il se séparer ?

Le mouvement séparatiste prend de l'extension au Hanovre. Le président de la province, Leinert se montre très pessimiste, étant données les conditions politiques et économiques précaires dans lesquelles se trouve actuellement cette région.

Un délai de 48 heures pour la signature

Le Chicago Tribune croit savoir que le délai accordé aux Allemands pour faire connaître leur réponse définitive ne sera que de 48 heures.

Rixe entre Américains et Boches

Au cours d'une échauffourée entre soldats américains et allemands, en pays occupé, à Ehren-Breitstein, un soldat et un Allemand ont été blessés.

Au cours d'une rixe, à Andernach, un soldat américain a été atteint d'un coup de couteau dans le dos et un allemand a eu le cuir chevelu lacéré.

Les Allemands saisissent souvent l'occasion d'attirer les Américains dans des guet-apens.

Contre l'alliance franco-anglo-américaine

M. Kahn, président de la commission de l'armée de la chambre des représentants, a parlé contre la proposition tendant à ce que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis aillent au secours de la France en cas d'agression allemande.

Si la Ligue des Nations, a-t-il dit, doit sauvegarder la paix du monde, où est la nécessité d'une alliance supplémentaire avec l'Angleterre et la France. Le seul fait qu'une pareille alliance est proposée, semble indiquer un manque de confiance dans l'efficacité de la Ligue et si l'Angleterre, la France et les Etats-Unis peuvent former une alliance, pourquoi l'Allemagne, la Russie et le Japon ne le peuvent-ils pas ?

M. Wilson s'impatiente

On dit que le président Wilson a fait observer, d'un ton un peu acerbe, l'autre jour, que le conseil des Quatre a mis presque autant de temps pour rédiger sa réponse aux contre-propositions allemandes que le délai de grâce accordé aux Allemands pour digérer et faire leur réponse à l'ensemble du traité. Il y a maintenant onze jours que les contre-propositions allemandes ont été remises, et la lourde machine des commissions de la Conférence de la paix, qui a été mise en mouvement pour fournir les éléments de la réponse des alliés, n'a pas encore terminé son travail.

Les Etats-Unis réclament 5 milliards à l'Allemagne

D'un communiqué officiel fait au Congrès, il ressort que les revendications américaines pour les dommages causés à des citoyens américains par suite de la guerre sous-marine ou par la séquestration par l'Allemagne de biens américains, s'élevaient, en chiffre rond, à un milliard de dollars. Sur le montant de cette somme, six cents millions de dollars sont demandés pour des dommages résultant de la guerre sous-marine.

Arrestations à Pétrograd

Les journaux suédois publient la nouvelle que les bolcheviks auraient occupé, après des perquisitions, les légations de Norvège et de Hollande et arrêté les chanceliers et les gardiens des archives. Les étrangers seraient arrêtés en masse. L'armée rouge creuse fiévreusement des tranchées autour de Pétrograd. La police bolchevique arrête jusqu'aux garçons de quinze ans pour les envoyer aux casernes.

La reconnaissance de Koltchak

La réponse de l'amiral Koltchak est arrivée à bon port au conseil des Quatre. Elle est jugée satisfaisante et entraînera inévitablement la reconnaissance officielle de l'amiral par le gouvernement.

L'assassinat du Tsar

L'agence Union apprend que l'enquête ouverte sur l'assassinat du Tsar et de sa famille a amené 164 arrestation d'individus accusés d'avoir participé au crime.

En Hongrie

En réponse à l'ultimatum que lui a adressé M. Clemenceau, au nom des Alliés, Bela Kun a répondu en disant qu'il prenait tout d'abord acte qu'il était invité à la conférence de Paris. Ensuite, il s'est efforcé de démontrer que ce ne sont pas les Hongrois qui ont commencé les hostilités, mais bien les Tchèques et les Roumains.

Bela Kun se déclare prêt à cesser les hostilités et à entamer des négociations sur les bases qui seront décidées.

Les grèves

La situation reste sans changement : un meeting des grévistes des omnibus et des tramways s'est tenu mercredi au gymnase Huygens. Plusieurs orateurs ont pris la parole pour engager les grévistes à persévérer dans la lutte.

Les grèves partielles de la tonnerrie et des maisons de vins en gros sont solutionnées ou en voie d'arrangement, mais la grève des métaux, des transports parisiens, des policiers, des raffineurs continue.

Chambre des Députés

Séance du 10 juin 1919 (matin)

La Chambre discute la proposition de loi tendant à instituer la journée de 8 heures.

L'article 9 qui fixe la journée de 8 heures est adopté. L'article 11 maintient les conventions qui dans certaines exploitations ont fixé la durée de la journée à moins de 8 heures.

L'article 11 bis, maintient les salaires au taux actuel. L'article 14 ter prévoit l'augmentation de la journée du travail en cas de guerre. L'article 12 stipule que les dispositions de la présente loi seront applicables à compter du 1^{er} octobre 1919.

M. Loucheur demande à la Chambre de ne pas voter l'ensemble du projet car il estime dangereux le mode de calcul de la durée de la journée de travail pour les ouvriers mineurs. La discussion est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après-midi

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Dufrenoy, député. M. Brousse interrompt sur les perquisitions opérées au domicile de M. Schœller, secrétaire général de l'office national de la presse.

M. Ignace déclare que si la justice a été saisie c'est parce qu'en réponse à une demande de sursis qu'il avait formulée en faveur d'un de ses ouvriers, un imprimeur de Verdun fut l'objet de la part de l'Office national d'une demande d'argent. M. Ignace dit que la perquisition a été régulière.

Après des protestations de la part de MM. Brousse, Renaudel, la Chambre repousse par 276 voix contre 137 l'ordre du jour pur et simple combat- tuel par le Gouvernement et vote l'ordre du jour de confiance.

La Chambre discute les interpellations relatives aux événements d'Odessa. M. Violette critique l'organisation militaire à Odessa et à Sébastopol. Mais cette organisation fut si défectueuse, qu'il fallut abandonner Odessa où régnait la famine. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 11 Juin (matin)

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la journée de 8 heures dans les mines.

Un amendement de M. Valette réduirait la journée de 8 heures à 6 h. 50 pour les mineurs travaillant dans le fond. L'amendement est repoussé.

Les divers articles du projet et l'ensemble sont votés.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique diplomatique militaire et morale du Gouvernement en Orient.

M. de Kerguezec a fait une enquête sur place et rapporte des renseignements d'après lesquels la situation des troupes en Orient était déplorable au point de vue alimentaire et sanitaire.

M. Pichon conteste certaines précisions et dit que le Gouvernement a fait son devoir.

La discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Le « coup » de l'avoine

Nous sommes heureux d'annoncer une grande nouvelle dont se réjouiront les lecteurs du Journal du Lot auxquels, par deux fois, nous avons annoncé le départ clandestin de Cahors du wagon 11.698 chargé de 10.200 kilos d'avoine destinée à la consommation du cheptel du Lot.

Le wagon 11.698 parti « en bombe » à Béziers le 29 mai n'est pas revenu à Cahors, mais pris de scrupules, il a prié deux camarades de rapporter à Cahors les 200 sacs d'avoine qu'il avait eu la coquinerie de détourner de leur destination réelle.

Les deux wagons sont, en effet arrivés en gare de Cahors mardi : chacun par modeste probabilité, par camaraderie surtout pour le wagon franc fileur, s'étaient partagés la corvée : chacun d'eux portait 100 sacs que timidement, avec force excuses, ils remirent au Bureau permanent. Sacré wagon 11.698 ! C'est un ma-

lin tout de même : il a trouvé le moyen d'attendrir deux copains, dont un Boche, encore.

Effectivement ses 102 quintaux d'avoine étaient portés par le wagon boche 37.918 et par le wagon français K X 15.462 !

Ils étaient humbles, mais combien ils fleuriraient bon pour la gent animale qui se trouvait dans la cour de la gare.

Deux bourricots bramèrent, les chevaux des omnibus hennirent. Pauvres bêtes : elles comprenaient que leur pitance arrivait ! Depuis le temps qu'elles sont privées d'avoine, leur joie était compréhensible.

Ah ! combien fut regrettable l'absence des malheureux chevaux qui, durant la guerre, tirèrent sur les routes, le courrier de Montcuq ou celui de Labastide-Murat, et cela sans recevoir le moindre picotin d'avoine !

S'ils avaient été, mardi, dans la cour de la gare de Cahors, comme ils auraient reniflé et henni de plaisir !

Deux wagons d'avoine : c'était la fortune, le bonheur, la vie, l'oubli de toutes les restrictions, des misères atroces, des repas sans foins, sans avoine !

Si l'« asé » de Coscaré ou « lo saccumo » de la Quarantennale étaient en vie, ils auraient bramé d'aise : quant au bourricot de Lacisque, lui qui en buvant dans la lac avala la lune, quelle joie il aurait éprouvé et comme il aurait rendu la lune pour deux petites poignées de la bonne avoine que rapportait le wagon boche 37.918 et le wagon K X 15.462 !

Un picquet d'honneur n'a probablement pas manqué de recevoir les deux wagons : les officiers, les officiers du ravitaillement devaient trépanner d'enthousiasme !

« Le wagon 11.698 avait-il ? En voilà deux qui arrivent... (Acclamations). C'est ce qui s'appelle « monter le coup » aux détracteurs, aux grincheux que nous sommes !

Oui, mais pendant les 50 mois de guerre, combien de wagons sont partis de Cahors avec des chargements d'avoine, de maïs et qui sont revenus vides, alors qu'il n'y avait ni avoine, ni maïs à Cahors ?

Le compte est-il impossible à faire ? Le public sait bien que non.

Quoi qu'il en soit, en signalant le trafic sur l'avoine, nous avons prouvé qu'un « sale coup » avait été commis. Mais il y a encore d'autres « sales coups » dont il faudra bien parler, quelque jour !.....

L. B.

Votes de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de l'interpellation de M. Brousse, ordre du jour repoussé par le Gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.
M. Bécays absent par congé.

La Chambre a repoussé l'ordre du jour pur et simple par 276 voix contre 137.

Décorations et citations posthumes

L'Officiel publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Museau Camille-Alphonse-Ernest, lieutenant (active) à la 3^e compagnie de mitrailleuses du 7^e rég. d'infanterie : le 30 avril 1917, s'est élancé à la tête des troupes d'attaque contre une position ennemie puissamment organisée, est tombé mortellement frappé sur le terrain conquis. A été cité.

Lapédagne Joseph-Marie-Jean, sous-lieutenant (active) à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie : déjà cité à l'ordre de l'armée, glorieusement tué le 9 mai en entraînant sa section à l'attaque sous un feu croisé de mousqueterie et de mitrailleuses. A été cité.

Cadour Jean-Marie-Joseph, lieutenant (active) à la 3^e compagnie de mitrailleuses du 7^e rég. d'infanterie : officier très courageux, a trouvé une mort glorieuse le 30 avril 1917, en conduisant sa compagnie à l'attaque du bois du Casque. A été cité.

Abadie Gustave-Achille, lieutenant (territorial) à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie : très bon officier qui avait tenu, malgré son âge, à servir dans un régiment actif. A été tué par un obus au moment où sous un violent tir de barrage ennemi, déclenché à la suite de l'explosion d'une mine, il se disposait à gagner son emplacement de combat. A été cité.

Lapauze Louis-Henri-Philippe, lieutenant (réservé) à la 4^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : a été tué à la tête de sa section en se portant avec le plus grand courage à l'attaque d'une position ennemie fortement organisée. A été cité.

POUR DEMAIN !...

De Londres : On affirme que la réponse des Alliés sera remise demain aux Allemands. Chaque jour montre les méfaits que causent de tous côtés les retards de la paix. Ces retards encouragent l'arrogance allemande et permettent une propagande ennemie plus intense aujourd'hui que pendant la guerre.

L'ESPOIR BOCHE

De Berne : La « Frankfurter Zeitung » interprète comme un signe favorable pour la cause allemande le retard des Alliés. Ce journal dit : Ou bien l'accord n'est plus complet, ou bien les contre-propositions allemandes ont produit une impression telle que l'on doit discuter.

En Angleterre

De Londres : Ce matin le roi a remis à l'amiral Beatty et à Douglas Haig les insignes de l'Ordre du Mérite. Après la cérémonie sir Beatty et Douglas Haig seront les hôtes de la Cité de Londres et recevront les insignes de la Cité.

— On prépare un prochain emprunt qui sera connu sous le nom d'emprunt de juin. Une fête des roses aura lieu et les titres de l'emprunt seront vendus à domicile.

Paris, 13 h. 47.

Les délégués turcs

Les délégués Turcs sont arrivés en gare de Vaucresson. Ils ont été conduits à Vaucressonnière où ils résideront pendant leur séjour en France. La délégation vient à titre purement consultatif sans échange de pouvoirs.

L'amiral Koltchak

Nous croyons savoir que, contrairement à la nouvelle de source américaine, il n'est pas exact que les Quatre ont refusé de reconnaître le gouvernement Koltchak.

Sous-Secrétariat d'Etat aux Finances

Liquidation des stocks

Vente de chevaux provenant des armées. Le public est informé que, outre les 24 juments poulinières dont la vente a été annoncée, il sera mis aux enchères à Figeac le 16 juin courant à 13 h. 1/2, un certain nombre de chevaux provenant des armées.

Pour l'exercice du droit de priorité, consulter les affiches. Paiement au comptant du prix et du 5% en sus. Des ventes ultérieures de chevaux restent subordonnées à l'envoi de nouveaux contingents dans le département du Lot.

A LOUER

Villa St-Jean, faubourg Cabessut. 5 pièces meublées, avec jardin. S'adresser 7 rue St-Maurice.

ON DEMANDE

Ouvrières et apprenties couturières chez Mlle TALOU, 6, rue Feydel.

AVIS

ON DEMANDE des ouvrières et un ouvrier. Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

A VENDRE

ROUTIERE 10 T, état neuf. OMNIBUS essieux palant, garnitures très bon état. S'adresser au bureau du journal.

BAISSE DE PRIX

BOUCHERS, CHARCUTIERS, ÉPICIERS. Demandez prix et échantillons papiers paillés et blancs : PAPETERIE DE LA GUYENNE (Usine du Prado), Millau (Aveyron).

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 48.

LA PAIX

Aucune concession essentielle aux Boches

A la conférence, le point de vue français triompherait et rien d'essentiel ne serait abandonné aux Allemands.

Si le plébiscite en Haute-Silésie est accordé, la France s'occuperait des garanties nécessaires pour que le vote ne soit pas faussé par les Allemands.

Le point de vue français semble, aussi, avoir triomphé en maintenant la commission chargée d'évaluer la dette allemande.

Enfin, aucune date n'est fixée pour l'admission de l'Allemagne dans la Ligue des Nations.

Dans 10 ans,..... la revanche !.....

De New-York : Le Kronprinz a déclaré au correspondant du *New York Times* qu'une nouvelle guerre aurait lieu dans dix ans !

En Italie

De Rome : L'*Epoca* publie l'histoire d'un complot fantaisiste tendant à remplacer Orlando par le général Giardino. Ce dernier est très mécontent de ce roman.

La délégation ottomane

La délégation ottomane arrivera à Vaucresson aujourd'hui.

L'autonomie Galloise

De Londres : A la conférence nationale galloise, le lord maire de Cardiff a présenté une résolution tendant à accorder l'autonomie à la province de Galles sous forme d'un Parlement local. La résolution a été votée à l'unanimité.

La Russie et les Alliés

D'après le *New York Herald* le Conseil des Quatre a adressé une Note à Koltchak pour l'informer qu'étant donné les derniers événements, sans doute la défaite de Koltchak par les Bolcheviki, les grandes puissances ne peuvent pas reconnaître le gouvernement provisoire de Russie.

Autre son de cloche

De Londres : Les troupes du général Denikin ont fait, depuis le 20 mai de notables progrès. La cavalerie française la rivière sur le front de Manitch et avance rapidement. La 4^e division bolcheviste a été complètement détruite à Grameskaïa.

Aviation

L'aviateur Lemaître a dû remettre son départ pour Dakar à la suite des mauvais renseignements météorologiques.

Pas de grève générale en Italie

De Rome : La grève générale a échoué en Italie par suite de l'absence des tramways. Le lock out a été déclaré à Gènes.

SOUFRE GRIS 50 % SOUFRE PUR

80 % kilos. Vaysse, rue Chais, Libourne (Gironde).

ORIGINES LOCALES

Lavaysiéro

Cette expression est dérivée du sancerin « Vayssiah » pour désigner la demeure du « Vayssié » en languedoc ; il est à peu près certain que tous ceux qui chez nous portent ces noms en ignorent la source, etc. etc. etc. mais ils mériteraient d'être mieux connus car cela permettrait de pouvoir lever le voile d'un lointain passé sur les origines du plus haut intérêt pour l'histoire de notre pays.

Le « Vayssiah » lisez « Vayssié » était autrefois un personnage de distinction, en Coarsin et dans le Midi, il était chargé de la direction de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du soin d'élever les troupeaux ; on comprendra son importance par les nombreux noms de lieux qui portent encore le nom de Lavaysiéro ; c'étaient des centres d'organisation chargés de répartir les productions et les richesses du pays dans toutes les directions où elles pouvaient faire défaut et être utilisées pour le bien commun.

Ces organisations pourraient être données en exemple aujourd'hui aux fonctionnaires chargés par le ministère du ravitaillement du soin d'alimenter ou d'approvisionner nos régions et dont le service laisse à désirer, par suite de leur incompétence et de leur incurie, qui facilite inconsidérément les intrigants dépourvus de tout scrupule.

Outre ces diverses fonctions, le « Vayssiah » avait pour devoir de protéger le peuple, d'exercer la charité, de lire les livres saints et de vulgariser la parole sacrée, ce qui confirmerait que le Brahmanisme ainsi que les doctrines de Zoroastre, avec le culte du feu, ont bien été pratiqués dans nos régions méridionales. L'espace ne nous permet pas de pouvoir nous étendre longuement sur ces sujets, mais il est possible que nous ayons l'occasion d'en reparler.

BOUTARIC.

A la Préfecture

A partir du 15 juin, les bureaux de la Préfecture seront ouverts de 8 heures 1/2 à midi et de 2 heures à 5 heures.

Les instituteurs et le secrétariat de mairie

Le congrès des instituteurs réuni à Marseille a déclaré incompatibles les fonctions d'instituteur et de secrétaire de mairie et a émis un vœu tendant à ce que l'emploi de celui-ci ne puisse être tenu par un membre de l'enseignement.

Deuxième commission arbitrale des loyers

Une session s'ouvrira le 21 juin 1919, à 10 heures du matin, au siège de la commission, palais de justice, prétoire de la justice de paix, à Cahors, sous la présidence de M. A. fie Cuniac, juge au tribunal de première instance de Cahors.

Les assesseurs dont les noms suivent formeront la commission appelée à siéger pour cette session :

Assesseurs titulaires

1^{er} M. Toulouse Emile, architecte à Cahors ; 2^e M. Moles Noël, propriétaire à Mercuès, assesseur propriétaire ; 3^e M. Calvet Frédéric, à Luzech, assesseur locataire patenté ; 4^e M. Rossignol Firmin, à Valrouffé, assesseur locataire non patenté.

Assesseurs suppléants

1^{er} M. Marceac Germain, négociant à Cahors ; 2^e M. Maratuech Charles, négociant à Cahors, assesseur propriétaire ; 3^e M. Thubières Lucien, horloger à Cahors, assesseur locataire patenté ; 4^e M. Compoisse, ingénieur des ponts et chaussées à Cahors ; et 5^e M. Bernard Louis, capitaine en retraite à Cahors, assesseur locataire non patenté.

Secrétaire : M. Léon Baldy.

Les Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 22 juin 1919 à 14 heures, Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Compte rendu. Renouvellement du bureau.

Pour le bureau : Le secrétaire-trésorier, SALGUES.

Les conditions d'application de la taxe sur les vins

La loi du 31 décembre 1918 a révisé, on le sait, pour les vins, en ce qui concerne la taxe de luxe de 10 0/0 une réforme analogue à celle qui avait été précédemment accomplie pour les spiritueux. Désormais, les vins dont le prix excède 5 francs la bouteille ou 3 francs le litre pour ceux vendus en fûts, ne sont plus taxés lorsqu'ils sont offerts au détail ou à la consommation, mais donnent lieu à leur acquittement d'une taxe ad valorem de 10 0/0 à l'occasion de ventes faites par les producteurs ou les négociants en gros, soit aux débiteurs, soit directement au consommateur.

L'application de ces nouvelles dispositions ayant donné lieu à des contestations, le ministre des finances fait connaître que le prix des « vins en bouteilles » assujettis à la taxe doit s'entendre du prix du vin logé y compris la valeur du contenant et de l'habillage (verre, bouchon, capsule, étiquette). Quant à la valeur des emballages (paille, caisse, etc.), si les vins sont vendus et facturés emballage compris, il n'y a aucune déduction à opérer sur le montant global du prix indiqué à la facture. Mais si le vendeur facture séparément la valeur des emballages, celle-ci ne doit pas entrer en ligne de compte pour la détermination du prix servant de base à l'exigibilité de la taxe.

Le noyé de Larroque-des-Arcs

La police de notre ville pense bien avoir identifié le noyé trouvé le dimanche 1^{er} juin près de Larroque-des-Arcs.

D'après certaines déclarations, le défunt serait un cultivateur de la commune de Saint-Martin-de-Vers nommé M. Baptiste Rigouste, âgé de 76 ans.

D'après la déposition d'une proche parente de M. Rigouste, la ressemblance entre celui-ci et M. Dordeblanc, de Cours, aurait été extraordinaire, ce qui explique la confusion dans laquelle tombèrent les personnes qui, spontanément, crurent reconnaître M. Dordeblanc dans le cadavre retiré du Lot.

Tribunal correctionnel

Audience du 12 juin

Dans son audience de ce soir le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire d'outrages et d'infraction à un arrêté municipal reprochés au jeune D... surveillant au lycée de Cahors.

Le tribunal condamne D... à 50 francs d'amende pour outrages envers le commissaire de police et à 5 francs pour infraction à l'arrêté municipal interdisant de fumer dans le Théâtre.

Pomarède

En permis^{ion}. — Frédéric Tourenne, de Pomarède, est venu en permission la poitrine ornée de la croix de guerre. Il est titulaire de plusieurs citations.

Luzech

Pour nos morts glorieux. — Les membres de la Société amicale des déshabillés ont voté une motion tendant à élever un monument commémoratif aux enfants de la commune de Luzech morts pour la Patrie.

Figeac

Accident. — M. le lieutenant Canon, délégué des Combattants de la grande guerre pour le département du Lot, dont le siège départemental est à Figeac, rue de Colomb, a été victime samedi sept juin, d'un accident d'auto, entre Brenquès et Cahors. Son état est des plus satisfaisants et ne nécessite qu'un repos de quelques jours.

Lacapelle-Marival

Foire. — La foire du 8 a été peu animée, mais les cours se sont quand même maintenus toujours élevés sur les bœufs et les porcelets ; le veau a valu de 4 fr. 50 à 4 fr. 75 le kilo.

Au marché, les fromages de chèvre ont été payés de 1 fr. 75 à 2 fr. la douzaine, et les œufs 4 francs ; le beurre, de 3 fr. à 3 fr. 50 et les champignons, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 la livre.

Saint-Céré

La foire. — La foire du 6 courant, favorisée par le beau temps, avait attiré du monde. Voici les cours pratiqués.

Bœufs de travail, de 4.000 à 4.500 fr. la paire ; les vaches de travail, de 1.600 à 2.600 fr la paire ; les taurellons, de 1.200 à 2.400 la paire ; les bœufs gras, de 105 à 115 fr. les 50 kilos ; les vaches grasses, de 90 à 100 fr. les 50 kilos ; les veaux pour la boucherie, de 4, 50 à 6 fr. le kilo, poids vif.

Les brebis et moutons, de 120 à 140 fr. ; les agneaux de l'année, de 50 à 60 fr. la pièce.

Les porcs gras, de 275 à 290 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 120 à 200 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Les pommés de terre, 22 fr. le sac de 80 litres.

Les poules, 6 fr. ; les poulets jeunes, 10 fr. ; les lapins domestiques, 3 fr. ; le beurre du pays, de 9 à 10 fr. ; le fromage du Cantal, de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo.

Les œufs, 4 fr. ; les petits fromages du pays, de 1.80 à 2.90 la douzaine. Prochaine foire le jeudi 23 juin courant.

Gourdon

Etat-civil pendant le mois de mai. — Naissances : deux filles.

Publications de mariages : Jean Maury, cultivateur à Prouilliac, et Valérie Baldy, cultivatrice à Labarraque. — Elie Calès, tailleur d'habits à Gourdon, et Victoire Succaud, couturière au Breil. — Paul Laval, cultivateur à Nadailac (Dordogne), et Marie Laval, sans profession, à Gourdon.

Décès : Paulin Calvet, 71 ans, à Costeraste. — Anne Cosse, 88 ans, hôpital. — Catherine Lacaze, 84 ans, veuve Freyjevillat, place Labastidette. — Marie Rausti, 72 ans, veuve Rabanelly, place Labastidette. — Pierre Cabanel, dit Bourrou, 78 ans, hôpital.

Salviac

Conseil municipal Le 8 juin, à dix heures du matin, le conseil municipal de Salviac, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. le docteur Cambornac, maire.

Après l'élection de plusieurs commissions et approbation des dépenses d'assistance de l'année 1918, le conseil vote la création de ressources pour les chemins vicinaux en 1920 et une demande d'augmentation du dixième du traitement du receveur municipal.

Après avoir pris connaissance du projet dressé pour l'exécution d'un monument à élever à la mémoire des enfants de Salviac, morts pour la patrie, le conseil approuve les plans et devis et vote, à l'unanimité, pour l'année 1920, une imposition extraordinaire de 35 centimes affectée à cette création.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil, à l'unanimité émet le vœu suivant :

« Considérant que, devant les charges imposées par la guerre, chaque Français doit fournir une contribution proportionnée à ses ressources, après que le maximum aura été demandé à la fortune acquise ;

« considérant que le petit propriétaire paie 13 pour cent sur la valeur locative de sa propriété, que les petits commerçants et artisans continuent à payer la patente, sans exemption à la base ni déduction pour charges de famille ;

« Proteste contre les impôts nouveaux, frappant les objets de consommation et le vin en particulier, et met le vœu que toutes les catégories de revenus dus au travail manuel ou intellectuel, accompli au service de l'Etat ou des particuliers, soient imposées sur la même base et avec la même progression. »

Souillac

Suicide. — Lundi soir, la femme L..., née B..., âgée de 34 ans, domiciliée à Souillac quittait son domicile après avoir laissé sur la table une lettre dans laquelle elle prévenait sa famille qu'elle allait mettre fin à ses jours. Aussitôt la lettre trouvée on se

Fialaire Paul, sous-lieutenant (active) à la 6^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; le 30 avril 1917 s'est élancé à la tête des troupes d'attaque contre une position ennemie puissamment organisée ; est tombé mortellement frappé sur le terrain conquis. A été cité.

Le Hégéral Léonor, sous-lieutenant (réservé) à la 1^{re} compagnie du 5^e rég. d'infanterie ; officier d'élite, s'est fait remarquer constamment depuis le début de la campagne par son courage. Le 12 juillet 1916, chargé de porter sa compagnie à l'attaque d'une fraction ennemie qui s'avancait, s'est élancé à sa tête et a été mortellement frappé. A été cité.

Albert Anatole-Marcel-Emile-Louis, sous-lieutenant (réservé) à la 9^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; officier d'un courage remarquable. Dans la journée du 10 juillet 1916, ayant reçu l'ordre de résister sur place jusqu'au bout, a maintenu sa section sous un bombardement formidable et a été tué au moment où il encourageait les quelques hommes qui lui restaient encore, à résister jusqu'à la mort. A été cité.

Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été attribuées à notre compatriote Albert Delluc, du 21^e chasseurs à cheval, originaire de Miers.

Voici la citation :

« Excellent cavalier, brave et discipliné ; est parti en campagne avec la formation active du 21^e chasseurs, le 22 août 1914, a pris part à plusieurs reconnaissances et a donné en toutes circonstances entière satisfaction à ses chefs. A été blessé très grièvement le 14 novembre 1914, à Dixmude, à son poste de combat, en première ligne ». Déjà titulaire de la croix de guerre.

Nos félicitations.

Citation

Notre compatriote Lacoste Gaston, aspirant au 103^e d'infanterie a été cité en ces termes :

« A fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et d'audace dans la conduite d'une reconnaissance en vue du franchissement de la Meuse, en novembre 1918. »

Nos félicitations à ce brave compatriote qui est le fils de M. Lacoste, percepteur à Puy-l'Evêque.

Pour danser

Un groupe de jeunes poils avaient manifesté le désir qu'un bal coturé ait lieu dimanche 15 juin, à Cahors.

Plusieurs membres de la Commission des fêtes auxquels nous avons fait part du désir des poils, nous ont dit les raisons qui empêchaient l'organisation d'un bal.

Le concert qui est organisé ne prendra fin que tard dans la soirée, peut-être à minuit, et les musiciens qui devaient composer l'orchestre du bal seront tous au concert.

Il est matériellement impossible de faire droit à la demande des jeunes poils. Mais d'ici peu, l'Avion Cadurcien organisera une fête publique et certainement, à ce moment-là le désir des danseurs sera réalisé.

Ce n'est donc que partie remise.

L. B.

Les colis en autobus

Dans notre numéro de dimanche, nous avons publié l'horaire des diverses lignes d'autobus.

Des correspondants nous prient de demander quel est le prix fixé par le Conseil Général pour le transport des petits colis que le voyageur emporte avec lui, petit sac, panier, valise.

Cette question a son importance et les voyageurs ont le droit d'être fixés.

Contributions indirectes

M. David, commis des indirectes à Bar-sur-Aube est nommé à Cahors.

Pêche à la ligne

Par application à la loi du 13 juin 1913, le Préfet du Lot autorise la pêche à la ligne pendant la journée du dimanche 15 juin courant.

Le colportage et la vente du poisson restent interdits. L'ouverture de la pêche reste fixée au dimanche 22 juin.

FRUILLON DU « JOURNAL DU LOT » 44

LE PETIT JACQUES

PAR JULES CLARETIE De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

IV LE COUPABLE

Mortal s'étendit dans la voiture, fermant les yeux et fumant. « En supposant, pensait-il, que je veuille assister à la toilette, je pourrais parfaitement le faire. Ma barbe a repoussé, je ne serais pour Rambert ni l'homme de Beaujon, ni son visiteur de la prison. Il ne me reconnaîtra pas. »

Le cocher allait vite, brûlant le pavé. Mais en s'engageant dans la rue de la Roquette, il ralentit le pas, la foule était déjà grande, une foule bruyante, des groupes qui montaient vers la prison, là-haut, du côté du Père-Lachaise, et qui chantaient. Mortal les regardait, et, à la leur des becs de gaz, il apercevait, parmi ces curieux « ni si hâtivement » comme lui, des figures inquiétantes, de ces gens à faces pâles, aux cheveux lustrés, portant leur blouse tirée vers le dos et marchant les mains dans les poches, avec

ce déhanchement trainard particulier aux flâneurs de barrière et aux forçats.

Le fiacre avait quelque peine à passer ; parfois ces gens haïnaient le cocher, criaient, riaient, jetaient en l'air leurs sifflements et leurs gauloises. La foule était déjà compacte sur la place. Mortal tira de sa poche le laissez-passer de la police, le montra à un des nombreux sergents de ville qui étaient là, et on lui ouvrit un chemin. Il se trouva au pied de l'échafaud, devant la porte même de la prison.

La guillotine était dressée.

Ses deux bras maigres, droits, se découpaient, sinistres, comme deux tiges parallèles sur le ciel pâle encore, un ciel de printemps frileux. Mortal apercevait vaguement le reste de l'échafaud, la masse de bois, l'escalier, la plate-forme sur laquelle allaient et venaient, et semblaient se débattre comme des larves, trois ou quatre ombres qui étaient des hommes, — aides ou bourreaux. Il entendait des commandements ; un bruit de chevaux, de sabres, le sourd grondement d'une foule lui arrivait à travers la nuit. C'était le détachement des gardes municipaux qui caracolait faisant écarter les curieux qui, autour de l'échafaud, se poussaient furieusement avec une soif de sang.

Daniel Mortal n'avait aperçu d'abord tout cela qu'à travers un brouillard. La vue soudaine de la guillotine l'avait fait tressaillir. Il

se redressa, lutta d'un mouvement brusque contre l'émotion et reprit, dans l'ombre, son sourire de dédain. Il voulut braver l'échafaud lui-même, et, le front haut, il en monta les marches comme pour les fouler aux pieds. Il monta droit, lentement et en se disant :

— Si je devais mourir, que penserais-je en ce moment ? Son impression fut celle-ci :

— Comme c'est haut ! Comme c'est long ! Que de pensées atroces on doit avoir, du bas de ces marches à cette plate-forme !

Une fois en haut, il s'approcha de la machine. Le couperet levé, menaçant, encastré dans ses deux bras sinistres, se détachait en noir dans la nuit. En faisant un mouvement à droite, Mortal se heurta contre une sorte de longue boîte qui lui parut informe et sombre. Il recula instinctivement ; c'était le panier. Les corps tronqués tombaient là et s'y débattaient, les bras attachés se crispant sous les lanières de cuir.

Mortal essaya de sourire et de s'imaginer lui-même couché là-dessous.

— Quelle folie ! se dit-il. Le romantisme est passé de mode.

Il redescendit, tandis qu'une grosse voix irritée tombait de la plate-forme, disant :

— Je vous avais pourtant bien défendu de laisser monter personne, sacré nom de nom !

Et quelqu'un répondait d'en bas :

— Qu'est-ce que vous voulez ? Il y a toujours un tas de gens de la Centrale et de la Sûreté !

Un homme vêtu en bourgeois venait justement droit sur Mortal, le ton menaçant :

— Qu'est-ce que vous faites-là, vous ?

Mortal présenta son laissez-passer.

— En ce cas, monsieur, répliqua l'autre, il faut vous donner la peine d'entrer au greffe.

Mortal franchit la porte de la Roquette, à demi entr'ouverte, et frappa plusieurs fois à l'endroit indiqué. Une porte s'entre-bâilla, une tête coiffée d'une casquette de cuir parut. Devant la signature du chef de police, la porte s'ouvrit.

— Il faut que vous attendiez là ! dit un gardien à Daniel Mortal. La chambre à coucher est encombrée, mais si vous vous décidez à passer la nuit ici, demain matin vous serez aux premières loges !